

Berne, le 28 mai 1963

o.324.64. - CR

Rapport de la délégation suisse à la

CONFERENCE EUROPEENNE SUR
LES TELECOMMUNICATIONS SPATIALES

(Paris 20 - 22 mai 1963)

1. Organisation de la Conférence.

- Participants: 15 pays de la CEPT (manquaient: Finlande, Islande, Portugal et Turquie).
- Observateur: Australie (membre associé d'ELDO).
- Présidence: sur proposition de la Suisse: France.
- Vice-Présidence: sur proposition de la France: Allemagne, Italie, Royaume-Uni.

Toutes les délégations, sauf deux (Danemark et Suède), étaient conduites par un représentant du Ministère des Affaires étrangères, de rang d'Ambassadeur ou de Ministre.

2. Débat général.

Du débat général, les idées suivantes se sont dégagées et ont été acceptées:

- création d'un réseau mondial unique évitant l'établissement de systèmes concurrentiels;
- nécessité d'une collaboration européenne;
- pas de négociations bilatérales avec les Etats-Unis, mais négociations en groupe par un organisme à créer;
- copropriété avec les Etats-Unis du premier système dont l'équipement sera forcément américain;
- nécessité de se réserver, pour l'Europe, la possibilité de participer par des fournitures à l'évolution du premier système et aux systèmes ultérieurs qui pourraient être créés.



Au sujet de ce dernier point, la France craint que l'Europe ne puisse concurrencer les Etats-Unis dans la fourniture de matériel, si le réseau mondial unique devait être créé sur une base commerciale. L'Europe ayant quelques années de retard dans le développement technique, il est probable que ses produits seront plus chers que ceux des Etats-Unis. Ce problème doit encore être examiné; il a fait l'objet d'un document qui a été présenté par la délégation française, dans lequel la France envisage la création d'un système capable d'avoir une existence indépendante dans l'éventualité où les pourparlers avec les Etats-Unis, qui de toute façon s'annoncent longs et difficiles, aboutiraient à un échec. L'accueil fait à cette idée fut très réservé chez toutes les autres délégations, surtout lorsqu'elles entendirent Sir Robert Harvey souligner l'importance du trafic téléphonique acheminé sur la voie de l'Atlantique Nord, qui lui seul représente plus des 2/3 du trafic téléphonique mondial.

3. Décisions.

- a) La Conférence a reconnu à l'unanimité la nécessité d'une coopération internationale aussi large que possible au sein de laquelle il serait tenu compte des intérêts spécifiques de l'Europe.
- b) La Conférence a adopté les principes suivants:
la collaboration sur une base internationale devra permettre aux pays européens:
 - 1) de participer à la mise au point du système,
 - 2) de participer à la propriété du système,
 - 3) de participer pleinement à la gestion du système,
 - 4) d'avoir la possibilité, au fur et à mesure du développement et de l'extension du système, de participer à la fourniture des satellites, des lanceurs, et des autres moyens nécessaires à la marche du système.

La Conférence a prié les Autorités françaises et britanniques de porter à la connaissance des Autorités américaines, au nom de la Conférence toute entière, ce résumé du point de vue qui s'est dégagé au cours de la première session de la Conférence qui s'est tenue à Paris du 20 au 22 mai 1963. La Conférence souligne l'intérêt qu'elle attache à ce que l'opinion des Autorités américaines sur ces principes soit connue dans des délais qui permettraient à la Conférence de Londres d'en être saisie.

En outre, la Conférence a invité tous les Gouvernements représentés qui souhaiteraient soumettre des documents sur ces questions à le faire en temps utile pour que ceux-ci puissent être examinés à la Conférence de Londres.

c) En ce qui concerne la coordination avec les travaux de la CEPT, la Conférence a informé officiellement la CEPT des principes ci-dessus et a décidé de laisser à l'appréciation du Comité ad hoc de la CEPT le soin de choisir quelles questions figurant au questionnaire élaboré à sa session tenue à Paris en mars, il désirera poser lui-même aux Autorités américaines.

En outre, il a exprimé l'espoir que le Comité ad hoc puisse exprimer son avis sur tous les problèmes techniques, financiers et d'exploitation, y compris les réponses reçues éventuellement des Américains. Enfin, la Conférence a exprimé le vœu que toute liaison nécessaire soit maintenue entre les personnalités chargées par la Conférence de se mettre en rapport avec les Autorités américaines et celles que le Comité ad hoc voudra désigner lui-même. Il convient de relever aussi que la Conférence a décidé d'annoncer officiellement aux Autorités américaines les travaux et les intentions du Comité ad hoc.

4. Conclusions.

La Conférence a fixé au 16 juillet la date de la Conférence de Londres.

Conformément à la ligne de conduite qui lui avait été prescrite par le Conseil fédéral, la délégation suisse a agi pour atteindre deux objectifs principaux:

- a) reconnaissance et affirmation du rôle de la CEPT;
- b) acceptation par la Conférence du principe selon lequel tous les pays européens agiraient dès maintenant en commun et non pas en ordre dispersé, ceci dans l'intérêt même des petits pays.

C'est dans ce sens que la délégation suisse qui avait été chargée par la Conférence de rédiger, d'entente avec le Président de la Conférence, le projet de résolution sur les relations avec la CEPT, a agi, où elle proposa en particulier la liaison établie entre la Conférence et la CEPT. Elle a également proposé l'inclusion de la phrase "au nom de la Conférence toute entière" dans le mandat adressé aux Français et aux Britanniques.

Il est intéressant de noter que tout au long de la Conférence les petits pays sont entrés en consultation les uns avec les autres pour coordonner leurs efforts. Ainsi à l'issue de la Conférence et en dehors de celle-ci, le délégué des Pays-Bas a déclaré son intention de convoquer les petits pays pour le 18 juin à La Haye afin de chercher à établir certains critères communs dans les documents que certains de ces pays pourraient désirer présenter avant la Conférence de Londres.

Sur un point particulier, il convient également de relever une intervention de la délégation suisse, c'est sur celui des stations terriennes. La délégation suisse, après une déclaration quelque peu ambiguë de la délégation du Royaume-Uni, a marqué l'intérêt qu'il y avait à ce que les stations terriennes soient établies sur une base communautaire rationnelle. En réponse, le délégué britannique reconnut que les stations terriennes, tout en pouvant être de régimes juridiques divers, devraient être

accessibles à tous sur un pied d'égalité. Le délégué de l'Allemagne précisa alors que la station qui était construite à Munich pourrait faire notamment l'objet de participations financières d'autres pays. Rappelons que la France s'était déjà prononcée dans le même sens précédemment.

En conclusion, si l'on tient compte des points de vue nettement opposés qui apparaissaient il y a encore quelques jours, surtout entre les Autorités britanniques et françaises et de l'attitude jusqu'ici floue de l'Allemagne et de l'Italie, on peut s'estimer satisfait du degré d'entente intervenue à Paris et des décisions concrètes qui ont été prises.

C'est le sentiment général qu'on notait lors de la réception qui fut offerte après la Conférence par le Ministre Palewski.

S. Campiche